

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 1^{er} juin 2018

❖ Séance du 01

Les membres du conseil municipal de la commune d'Apinac se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 22/05/2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●●●●●○●●●●●

❖ Etaient présents : Pierre CARRE, Roger BOYER, Michel BOURGIN, Roger VIGNAL, Alcide CROS, Stéphane BARRALLON, René SUCHET, Jeannine SUCHET, Séverine JASSERAND, Michele FAURE, Perrine ACHARD.

●●●●●○●●●●●

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Perrine ACHARD est volontaire pour cette tâche.

●●●●●○●●●●●

❖ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30/03/2018

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Réparation de la voûte de l'église – demande de subvention Enveloppe Territorialisée du Département de la Loire :

Des travaux vont être réalisés afin de consolider la voûte de l'église pour une somme de 66 000€ HT. Une subvention au titre de la DETR de 13 200€ a déjà été accordée par le Préfet de la Loire.

Afin de pouvoir valider une nouvelle subvention au titre de l'Enveloppe Territorialisée du Département de la Loire une demande écrite décrivant les actions engagées doit être envoyée au Département.

Il est proposé d'approuver l'envoi de la demande de subvention enveloppe Territorialisée du Département de la Loire.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Approbation de la convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'AFR :

Les conventions de mise à disposition de locaux municipaux ont été mises à jour avec l'ajout de certaines précisions : locaux mis à disposition et créneaux attribués.

Il est proposé d'approuver la signature par le Maire de la convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'AFR.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Approbation de la convention de mise à disposition de locaux municipaux aux amis d'Apinac :

Les conventions de mise à disposition de locaux municipaux ont été mises à jour avec l'ajout de certaines précisions : locaux mis à disposition et créneaux attribués.

Il est proposé d'approuver la signature par le Maire de la convention de mise à disposition de locaux municipaux aux amis d'Apinac.

La délibération est votée à l'unanimité

➤ Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations d'Eau et d'assainissement de la Commune au Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR):

La convention avec le SEAVR a été signée le 20 décembre 2017. Dans celle-ci il n'avait pas été prévu de transférer le compte de résultat comptable de la Commune vers le Syndicat.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant afin de transférer le compte de résultat comptable au syndicat.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Modification de l'affectation de résultat 2017 du service Eau et Assainissement de la Commune :

Les délibérations concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 (commune M14) et celle du vote du compte administratif 2017 (commune M14) votées en date du 30 mars 2018 sont erronées.

Les erreurs proviennent de la remontée dans le budget principal du budget eau et assainissement qui a été dissous. La différence en fonctionnement est d'un montant de 109 413,96 € et en investissement 116 351,55 €.

Il est nécessaire d'intégrer ces sommes au budget communal.

⇒ *Les délibérations sont votées à l'unanimité.*



❖ Questions diverses

- Eclairage de nuit : un avis va être distribué à tous. Un article va être édité dans la presse afin que le plus grand nombre soit au courant de cette consultation. Les réponses sont attendues avant le 15 juin afin que le conseil municipal puisse en tenir compte avant de prendre une décision.
- Chaudière de la Mairie : Suite à la panne de la chaudière il va falloir procéder à son remplacement. 5 entreprises ont été consultées. 2 ont accepté de se déplacer afin de faire un devis. L'entreprise sélectionnée devrait intervenir dans les 3 semaines.
- Lavoir : Une subvention du département d'un montant de 7 000€ a été attribuée. 3 maçons ont été contactés afin de chiffrer la reconstruction du mur côté route, la réalisation d'une dalle et d'une charpente. La couverture sera réalisée en interne avec des tuiles de récupération.
- Maison communale, avancée des travaux : la rampe d'accessibilité PMR est presque terminée. Une partie de la façade a été décrépie afin d'avoir une idée de l'apparence du mur. Cependant, même si un rejointement semble plus esthétique, un recouvrement à la chaux est exigé par l'Architecte des Bâtiments de France
- Comité des fêtes : En sommeil suite à la démission du Président et du vice-président, l'organisation de la fête patronale est remise en cause. En l'absence d'organisateur le Maire propose une manifestation à minima avec les associations porteuses d'une animation. Il n'y aura pas de bal ni de forains. Dans ces conditions il ne semble pas justifié d'organiser la retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice.
- Jugement en délibéré au tribunal administratif pour le dossier concernant M. Borie, ancien secrétaire de Mairie.
- Points d'atterrissage de nuit des hélicoptères de secours. Loire Forez Agglomération doit faire un état des lieux des différents points d'atterrissage et les doter d'un boîtier contrôlant l'éclairage. 21 sites sont prévus en 2018-2019. Usson en Forez en 2018. Estivareilles en 2019. Apinac étant à moins de 5 min du site d'Estivareilles (stade) il n'est pas nécessaire que la commune ait un site propre.
- Dans le cadre des travaux prévus dans la rue du château Loire Forez Agglomération a revu l'enveloppe dédiée aux travaux de voirie pour atteindre 46705 €. Concernant ces travaux Loire Forez Agglomération est éligible à la DETR dans le cadre de la redynamisation des bourgs. Ce point reste à l'étude pour le moment.
- L'architecte conseil du Département a été consulté dans le cadre d'une possible rénovation de l'appartement au-dessus de la Poste.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer M. le Maire clôt la séance du conseil.



*Le Maire,
Pierre CARRE'*